

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt et un, le 07 avril à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de présents : 9 (8 à partir de 19 h 36)  
Nombre de votants : 9 (8 à partir de 19 h 36)  
Date de convocation : 01 avril 2022  
Date d'affichage du compte rendu : 12 avril 2022

**Présents :**

Norbert BACKENSTRASS – Christine BERREZ – Isabelle BOURGEOIS – Laurent COURCENET (jusqu'à 19 h 36) – Frédéric GUERINET – Raphaël JACQUES – Sophie MAIRE – Roland VANDELLE – Patrick VIVERGE

Absent excusé : Aucun

Procuration : Aucune

M. GUERINET Frédéric est volontaire pour être secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2022
1. Décisions du Maire dans le cadre de ses pouvoirs propres
  2. Approbation du compte administratif 2021 et des comptes de gestion 2021 – Commune et CCAS
  3. Vote du budget commun 2022
  4. Vote des taxes locales 2022
  5. Vente de la maison GUYON
  6. Aménagement Rue de Champvans : proposition et MOE du SIDEC
  7. Entretien des poteaux incendie : Proposition de prix par SOGEDO
  8. Présentation de devis
  9. Questions diverses
    - a. Subvention aux associations
    - b. Adhésion à une plateforme d'appel d'offres.

Avant de débiter l'étude des points à l'ordre du jour, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il peut ajouter deux points à l'ordre du jour qui seront soumis au vote d'une délibération :

- Subvention aux associations
- Adhésion à une plateforme d'appel d'offres.

Les membres du conseil valident à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

M. le maire souhaite, en préambule, remercier les membres du conseil pour leurs actions et le suivi dans les dossiers et pour l'élaboration du budget qui sera soumis au vote.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2022**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 février 2022 est approuvé, sans modifications, à l'unanimité.

## 1) DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS PROPRES

M. le Maire présente les décisions prises et en profite pour faire le point sur l'avancement des dossiers en cours :

- Entretien dans la salle de réception : 180 €, entreprise Michaud ;
- Réparation des volets roulants dans un logement locatif : 897,66 €, entreprise SAS SAV2R
- Réparation de la climatisation de la salle de réunion : 930 €, entreprise DBM ;
- Entretien des espaces verts : 624 €, entreprise Guignard ;
- Achat de fournitures : 281,33 €, entreprise Prolians Burdin ;
- Achat de fournitures d'entretien : 829,92 €, entreprise IPC

## 2) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2021 ET DE GESTION DU COMPTABLE 2021

Le maire présente le compte de gestion du comptable 2021 de la commune et celui du CCAS. Le conseil municipal vote :

- à l'**unanimité** l'approbation du compte de gestion de la commune
- à l'**unanimité** l'approbation du compte de gestion du CCAS

Hors de la présence du maire, Sophie MAIRE présente et explique le compte administratif 2021. Ce compte constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

### Résumé du compte administratif communal :

	Résultat clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 299 298,95 €		297 226,27 €	- 2 072,68 €
Fonctionnement	559 037,43 €	299 298,95 €	158 647,76 €	418 386,24 €
TOTAL	259 738,48 €	299 298,95 €	455 874,03 €	416 313,56 €

Le conseil municipal vote à l'**unanimité** le constat du compte administratif communal pour 2021.

### Résumé du compte administratif du CCAS :

	Résultat clôture de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	1 896,44 €	- 636,00 €	1 260,44 €
TOTAL	1 896,44 €	- 636,00 €	1 260,44 €

Le conseil municipal vote à l'**unanimité** le constat du compte administratif du CCAS pour 2021.  
M. le Maire entre après le vote.

### Affectation du résultat 2021 :

M. le Maire présente l'affectation du résultat 2021 :

- Affectation obligatoire :
  - À l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 2072,68 €
- Solde disponible :
  - Affectation à l'excédent reporté (compte R002) : 416 313,56 €
  - Affectation du résultat de clôture 2021 du CCAS (compte R002) : 1 260,44 €
  - Affectation du résultat de clôture 2021 global : 417 574 €
- Solde d'exécution :
  - Report du solde d'exécution en section d'investissement (compte D001) : 2 072,68 €

Le conseil municipal vote à l'**unanimité** ces affectations.

### 3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le maire présente le budget primitif de 2022, élaboré en commission puis présenté et arrêté lors d'une réunion « investissement » en présence des membres du conseil.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement se répartissent suivant les montants totaux suivants :

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT
Dépenses	604 081 €	655 672,68 €
Recettes	708 510 €	655 672,68 €

Le conseil municipal vote à l'**unanimité** le budget primitif 2022.

### 4) VOTE DES TAXES LOCALES 2022

M. le Maire propose aux membres du conseil de ne pas augmenter les taxes et propose donc de maintenir les taux à 33,12 % pour le foncier bâti et 17,13 % pour le foncier non-bâti. (Taux communaux maintenus par rapport à l'année antérieure).

Le conseil municipal vote à l'**unanimité** ces taux pour les taxes locales.

### 5) VENTE DE LA MAISON GUYON

Rappel est fait par M. le maire de l'historique du dossier. L'idée principal reste à urbaniser le terrain pour permettre à des nouveaux foyers de s'installer. De plus, la maison serait réhabilitée pour permettre également de compléter l'offre des terrains. Cette urbanisation pourra s'appuyer sur le recours à des professionnels. Une première proposition de M. LEMKAK (SASU NOSEIM), parvenue en mairie est accompagnée d'un projet de convention permettant d'ajouter à la vente des critères en termes de destination en lien avec les orientations voulue par le conseil municipal

Au cours du conseil M. le Maire souhaite mettre au vote l'adoption de cette convention. Avant de procéder au vote, M. le Maire précise qu'il a également reçu une autre proposition de M. BELLEFOY (SCI LONI). M. BELLEFOY, sur autorisation du maire, prend la parole pour présenter son offre.

Après discussions, les membres du conseil souhaitent reporter l'approbation éventuelle de la convention avec M. LEMKAK pour prendre le temps d'approfondir les informations reçues lors du conseil.

M. le Maire valide le **report de ce point** à un conseil municipal ultérieur.

### 6) AMÉNAGEMENT RUE DE CHAMPVANS : PROPOSITION MOE DU SIDEC

M. le Maire présente le projet de délibération ayant pour objectif de retenir le SIDEC comme maître d'œuvre pour mener une étude sur l'aménagement de la Rue de Champvans. Dans la continuité des travaux engagés dans la rue de Foucherans, la rue de Champvans sera à son tour l'objet de travaux d'enfouissement des réseaux secs et d'un aménagement pour en améliorer la sécurité.

Les travaux d'enfouissement se dérouleront probablement dans l'année 2023. Le projet de délibération étudié ce soir concerne uniquement l'aménagement qui aurait lieu après l'enfouissement mais qui nécessite une étude approfondie puisque cette rue sera un peu plus complexe à traiter que la rue de Foucherans.

Mmes BERREZ et MAIRE font part de leurs réserves sur le calendrier proposé et souhaiteraient un allongement du délai de réflexion afin de pouvoir éventuellement tirer un « bilan » de l'aménagement qui sera fait dans la rue de Foucherans. Mme MAIRE précise également que, pour le moment, nous n'avons pas d'éléments concrets sur l'enfouissement des réseaux de la rue de Champvans et que les

demandes de subventions pour le chantier d'aménagement de la rue de Foucherans n'ont pas encore donné de réponses. M. VANDELLE indique, à propos de la rue de Champvans, qu'un piquetage a été réalisé et que nous aurons prochainement des éléments pour l'enfouissement des réseaux secs de cette rue. M. le Maire complète en indiquant que nous aurons plusieurs scénarios proposés du fait de la longueur de cette rue et de l'intégration ou non de la rue de Louchaux et/ou du rond-point.

M. GUERINET précise que la délibération de ce soir, n'entraîne pas dans l'immédiat de travaux d'aménagement et que l'intérêt de mandater « tôt » le SIDEC pour élaborer le projet d'aménagement de cette rue nous permettra de prendre le temps de réflexion des différentes propositions que nous fera le SIDEC et de mieux correspondre à nos orientations.

Après ces échanges, le conseil municipal :

- Retient la proposition de monsieur le Maire et attribue la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération ;
- Prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 19 526,00 € HT option comprise pour une mission comprenant les éléments EP, AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 293 000,00 € HT ;
- Autorise monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

La délibération est adoptée à **l'unanimité**

**M. COURCENET quitte la réunion du conseil municipal à 19h36**

#### **7) ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE : PROPOSITION DE PRIX PAR SOGEDO**

M. le Maire présente la situation : les poteaux incendie présents sur le domaine communal doivent être vérifiés régulièrement pour vérifier leur bon fonctionnement. Actuellement aucun contrat d'entretien existe pour cela. Une proposition du Syndicat des Eaux est présentée aux membres du conseil.

Le conseil municipal adopte à **l'unanimité** cette proposition.

#### **8) Présentation de devis, suivi des dossiers**

##### **a. Vidéosurveillance**

M. JACQUES prend la parole pour commenter l'offre de la société Jet1Oeil à propos de l'installation de la vidéosurveillance.

À la majorité, le conseil municipal reconduit son souhait d'installation d'un système de vidéosurveillance en s'orientant vers une offre incluant la location et la maintenance du matériel. Ce devis sera voté lors d'un prochain conseil municipal en même temps qu'un plan de financement permettant de solliciter d'éventuelles subventions.

##### **b. Végétalisation**

M. le Maire présente un devis qu'il a sollicité pour la végétalisation du village. Ce devis sert à mettre un ordre de grandeur derrière un projet éventuel de végétalisation et pourra s'appuyer sur le rapport de la CAUE qui a été mandatée pour élaborer des propositions d'aménagements.

##### **c. Éclairage du stade**

M. JACQUES présente deux devis pour l'installation de candélabres à proximité du stade de foot. Ces deux devis sont difficilement comparables puisqu'ils n'intègrent pas des éléments similaires.

Après échange, sur proposition de vote de M. le Maire, il est décidé :

- D'accepter, à la **majorité** (6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 abstentions) l'offre de l'entreprise BARDEY pour un montant de 17 438,40 € TTC.  
Pour information, le second devis a recueilli les votes suivants : (0 voix POUR, 6 voix CONTRE et 2 abstentions).

M. JACQUES présente un devis pour l'achat des candélabres.  
Ce devis est validé à **l'unanimité** par les membres du conseil.

Des subventions seront sollicitées pour ce projet d'éclairage du stade de football.

#### **d. Rénovation du court de tennis**

M. le Maire présente une proposition de devis pour la rénovation du court de tennis. Ce devis s'élève à 6 120,00 € TTC.

Le conseil municipal valide ce devis à **l'unanimité**.

### **9) QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Subvention aux associations**

*Ce projet de délibération a été ajouté à l'ordre de jour*

Suite à la réunion avec les responsables des associations en présence de Mme MAIRE et M. le Maire, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Association	Montant de la subvention
Pêche (étang du petit Béroy)	100 €
Chasse (ACCA)	150 €
Football (US 3 Monts)	600 €
La Cantarelle	450 €
Foyer rural	700 €

La délibération validant ces montants de subvention est adoptée à **l'unanimité**

#### **b) Adhésion plateforme numérique d'appel d'offres**

*Ce projet de délibération a été ajouté à l'ordre de jour*

M. le Maire présente ce point. Pour permettre au SIDEC de lancer un appel d'offre concernant l'aménagement de la rue de Foucherans, la commune doit adhérer à une plateforme numérique permettant de déposer les demandes. Le SIDEC propose d'adhérer à la plateforme Territoires numériques. Mme MAIRE précise que beaucoup de communes et la CADG utilisent la plateforme DEMATIS.

Le conseil municipal vote à **l'unanimité** la délibération prévoyant l'adhésion à une plateforme numérique d'appel d'offres.

#### **c) Orange passage IP offre de prix**

Des consultations sont en cours pour faire éventuellement évoluer l'offre de téléphonie de la mairie. Cette consultation tient compte d'un passage futur à l'accès à la fibre optique.

#### **d) Arrêté de titularisation de l'employé municipal**

La Mairie de Champvans souhaite titulariser Aoumar YAHIA (employé municipal) au 1<sup>er</sup> avril 2022. M. le Maire prendra un arrêté qui prévoit également de le titulariser.

#### **e) Réfection d'un trottoir**

M. le Maire revient, pour information, sur un devis qui prévoit la réfection d'un trottoir détérioré tout en précisant qu'il en attendait d'autre.

*La séance est levée par le maire à 20 h 15.*

Le Maire  
Mick VIVERGE

